

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement
n° 2014-17 modifiant le
règlement de zonage
2000-08**

Lors de sa séance régulière du 8 septembre 2014, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2014-17 modifiant le règlement de zonage 2000-08. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 2 octobre 2014.

L'objet du règlement est d'édicter des normes d'affichage spécifiques pour la zone R-3 (le long du chemin Bel-Horizon), concernant la superficie, la hauteur, la marge de recul de l'emprise, le dégagement sous l'enseigne.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, le 8 octobre 2014

Liane Breton
Directrice générale